

Flers Agglo

PLUI DE FLERS AGGLO MODIFICATION SIMPLIFIEE n° 2 APPROBATION

Avis

Au vu des modalités de concertation effectuées dans le cadre de la modification simplifiée n°2 du PLUI de Flers Agglo, le dossier a été mis à disposition du public pendant un mois, du **lundi 26 août 2024 au vendredi 27 septembre 2024**. Le Conseil Communautaire, par délibération n° 2024-1224 du 10 octobre 2024, a approuvé la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Flers Agglo.

La délibération sera affichée au siège de Flers Agglo ainsi qu'à la Mairie de La Lande Patry pendant un mois. Le dossier de modification simplifiée, ainsi que la délibération approuvant ladite modification seront consultables en mairie de La Lande Patry et au siège de Flers Agglo (41, rue de la Boule – 61100 FLERS) aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier correspondant ainsi que la délibération sont consultables sur le site internet de Flers Agglo : <https://www.flers-agglo.fr> dans la rubrique « mon-quotidien » - « urbanisme » - « l'actualité ».

Fait à FLERS, le 19/11/2024

**Le Vice-Président
Chargé de l'Urbanisme
de Programmation,**

Michel DUMAINE

Diffusion : Medialex - site internet Flers Agglo - Mairie La Lande Patry - Siège Flers Agglo

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à :

Flers Agglo

Monsieur le Président - 41, rue de la Boule - CS 149 - 61103 FLERS Cedex

Tél. : 02 33 98 44 20 - Courriel : accueil@flers-agglo.fr

Accueil en Mairie de Flers